

# DÉPÔT DE DOSSIER MICA : ÉTAPE CLÉ POUR L'OFFRE STABLECOIN ET FINANCE EMBARQUÉE

La société annonce avoir déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) une demande d'agrément en qualité de Prestataire de Services sur Crypto-Actifs (PSCA) dans le cadre du règlement européen MiCA (Markets in Crypto-Assets).

Ce dépôt s'inscrit dans la stratégie de développement visant à renforcer l'offre fintech de la société à l'intersection des services de paiement en euros et des infrastructures blockchain, notamment autour des stablecoins.

## STABLECOINS ET EMBEDDED FINANCE : UNE TRANSFORMATION DES INFRASTRUCTURES DE PAIEMENT

L'essor des stablecoins transforme progressivement les infrastructures de paiement mondiales, de plus en plus intégrées directement dans les plateformes numériques via des modèles d'embedded finance.

Dans ce contexte, la société offre une infrastructure fintech reliant les systèmes de paiement en euros aux réseaux blockchain, permettant aux plateformes numériques d'intégrer simplement ces nouveaux usages financiers.

## UNE INFRASTRUCTURE EURO <-> STABLECOINS POUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

L'infrastructure opérée permet notamment :

- la conversion instantanée entre euros et stablecoins
- la livraison vers des portefeuilles numériques détenus par les utilisateurs
- l'intégration dans les plateformes numériques via API
- l'automatisation des flux financiers entre systèmes bancaires et blockchain

Ce modèle d'embedded finance permet aux plateformes numériques d'intégrer dans leurs services des fonctionnalités financières hybrides combinant paiements traditionnels et transactions blockchain.

Daniel DORRA, PDG et Président du conseil d'administration commente :

*“Le dépôt de ce dossier MiCA constitue une étape structurante pour le développement de l'offre stablecoin et embedded finance de la société.*

*Il conforte le positionnement de la société sur ces nouvelles infrastructures financières et ouvre la voie au déploiement d'outils permettant aux plateformes numériques clientes d'intégrer simplement des services financiers hybrides combinant paiements en euros et blockchain.”*

## A PROPOS DE TRACTIAL

TRACTIAL est un groupe français d'infrastructure financière coté sur Euronext Growth Paris, développant des infrastructures de paiement et des services financiers réglementés pour le marché européen.

Agréée en tant qu'Établissement de Paiement par l'ACPR et enregistrée en tant que PSAN auprès de l'AMF, la société opère des infrastructures technologiques et plateformes financières utilisées par les entreprises pour intégrer paiements, comptes financiers, stablecoins et solutions de conversion entre monnaies traditionnelles et actifs numériques (crypto-actifs), notamment via des passerelles entre finance traditionnelle et certaines crypto-monnaies telles que le Bitcoin, dans un cadre réglementaire européen.

À l'intersection de la finance traditionnelle, de la blockchain et des monnaies numériques, TRACTIAL développe des infrastructures destinées à accompagner l'évolution des systèmes de paiement et l'émergence d'une nouvelle génération de services financiers numériques.

Informations réglementaires :

- Établissement de Paiement supervisé par l'ACPR - CIB 16748
- Inscrit au registre REGAFI de la Banque de France - identifiant n° 61076
- Enregistré PSAN auprès de l'AMF (démarches engagées dans le cadre du règlement européen MiCA)

TRACTIAL est coté sur Euronext Growth Paris  
(Code ISIN : FR0014014ZV8 – Code mnémonique : ALTRA)